

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
41e séance
tenue le
mardi 17 novembre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

Puis : M. GUERRERO (Philippines)
(Vice-Président)

Puis : M. PIRIZ-BALLON (Philippines)
(Président)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE

- a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.41
24 novembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL
/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le PRESIDENT annonce qu'à cause de la distribution tardive des documents pertinents, l'examen du point 90 de l'ordre du jour devra être reporté à la matinée du jeudi 19 novembre et propose qu'en conséquence la Commission examine le point 78 b) pendant la matinée du mercredi 18.

2. Il en est ainsi décidé.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/47/14
Supplément No 14, A/47/458)

3. M. JENSSEN (Adjoint du secrétaire général adjoint et Représentant spécial pour les relations avec le public) présente le rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) (A/47/458) qui souligne la nécessité de renforcer la formation pour relever les défis lancés à l'ONU et revitaliser l'Organisation. En application de la résolution 46/180, le Secrétaire général a réorganisé les activités de l'Institut de telle sorte qu'elles soient axées sur les activités de formation et a supprimé le poste de secrétaire général adjoint et nommé le Directeur du Bureau européen de l'UNITAR à Genève Directeur général par intérim.

4. L'UNITAR connaît depuis des années de graves difficultés financières et doit plus de 10 millions de dollars à l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a estimé que la meilleure solution était que l'ONU reprenne le bâtiment qu'occupait l'Institut à New York et qu'en échange, elle annule la dette de l'Institut; l'UNITAR serait ensuite transféré à Genève. Cela lui permettrait de nouer d'étroites relations de travail avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui se trouve à Turin (Italie) et dont le campus pourrait accueillir les activités de formation de l'UNITAR.

5. On notera que la suppression graduelle du Bureau de l'UNITAR à New York ne compromettra pas les programmes de formation à la diplomatie multilatérale que l'Institut offre dans cette ville, et qui seront poursuivis sous les auspices de l'ONU. Les autres programmes de formation seraient de même maintenus, en particulier, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, la formation aux opérations de maintien de la paix.

6. Par ailleurs, le Secrétaire général a entrepris une enquête sur les divers instituts de recherche et de formation des Nations Unies et se propose de la poursuivre dans le contexte de la restructuration du Secrétariat.

7. M. BOISARD (Directeur exécutif par intérim de l'UNITAR) signale que, selon les statistiques contenues dans le rapport, près de 100 programmes ont été entrepris dans une trentaine de pays des diverses régions du monde, avec la participation de quelque 3 500 personnes. Sans s'étendre sur les structures institutionnelles de l'UNITAR non plus que sur les impératifs financiers, l'intervenant se limite à rendre compte des programmes. Les résultats sont en général satisfaisants, et ce pour deux raisons : premièrement la priorité croissante donnée au développement des ressources humaines dans le processus de développement économique et social et deuxièmement le concept original et novateur de la formation qu'a su imposer l'UNITAR. Les programmes ne sont lancés qu'au terme d'une étude approfondie de viabilité; l'UNITAR propose un cadre conceptuel propre et une méthodologie de formation et les organes et institutions spécialisées des Nations Unies sont invités à fournir des contributions. Cette approche méthodologique a été suivie avec succès pendant cinq ans pour les

(M. Boisard)

programmes de formation financés par des dons à des fins spéciales qui, au cours de l'année 1992, ont mobilisé 10 fois plus de ressources que le Fonds général de l'UNITAR. Après 1993, qui sera une année de transition, l'UNITAR devra oeuvrer dans les strictes limites des fonds qu'il aura su mobiliser et focaliser encore davantage ses programmes de façon à répondre aux besoins les plus urgents de formation.

8. Comme par le passé, les programmes privilégieront la formation à la diplomatie et à la négociation, notamment pour résoudre les conflits économiques, commerciaux, politiques ou écologiques; la formation à la gestion des ressources naturelles; la formation des diplomates aux outils informatiques et la formation à divers aspects du maintien de la paix.

9. Une distinction très nette sera établie dans le financement et la gestion des deux grandes catégories de programmes. Les programmes pris en charge par le Fonds général resteront ouverts aux ressortissants de tous les Etats Membres sans distinction et leurs budgets seront soumis au Conseil d'administration de l'UNITAR et, éventuellement, aux instances administratives et budgétaires concernées de l'ONU. Les programmes de formation au développement économique et social continueront d'être mis sur pied à la demande des pays en développement pour répondre à des besoins bien définis et seront financés par les filières multilatérales, régionales ou bilatérales de coopération pour le développement. Un programme de travail séparé sera établi, accompagné de budgets détaillés pour chaque projet, soumis au Conseil d'administration de l'UNITAR. Ces programmes seront conduits en coopération avec les instances et instituts concernés du système des Nations Unies.

10. On soulignera trois aspects paradoxaux de la crise de l'UNITAR. Premièrement, alors que les dons à des fins spéciales augmentent, les ressources mises à la disposition du Fonds général sont en diminution. Deuxièmement, les Etats Membres attendent que l'UNITAR conçoive et entreprenne toujours plus de programmes, mais lui fournissent toujours moins de moyens. Troisièmement, le nombre d'Etats Membres dont des ressortissants participent à des programmes de l'UNITAR est sans commune mesure avec celui des Etats Membres qui versent des contributions financières.

11. Grâce à la décentralisation de ses activités, l'UNITAR a entrepris une action de longue haleine visant à former des formateurs et à établir des réseaux de spécialistes. La situation est difficile et les difficultés sont pressantes, mais l'Institut saura relever les défis car il sait combien les besoins de formation sont urgents.

12. M. GUERRERO, Vice-Président, prend la présidence.

13. M. ZAMAN (Pakistan) déplorant que le Secrétaire général propose dans son rapport de supprimer complètement le Bureau de New York, fait observer que les activités de l'Institut sont très utiles aux pays en développement, et particulièrement les activités de formation à la diplomatie à New York et à Genève. Il conviendrait de maintenir à New York une petite antenne qui assurerait la liaison avec le siège et permettrait de ne pas interrompre complètement ces activités.

14. La recherche étant un aspect fondamental du mandat de l'UNITAR, elle ne doit pas être oubliée dans l'actuelle entreprise de restructuration et de réforme. Par ailleurs, l'Institut devrait être un centre de coordination des activités de formation du système des Nations Unies.

/...

(M. Zaman, Pakistan)

15. Les effets des activités de l'UNITAR se font surtout sentir au niveau des pays. Les activités décentralisées ne devraient dont pas être gérées depuis Turin, mais au niveau local, dans l'intérêt des pays en développement. La centralisation à Turin compromettrait l'indépendance des activités de l'Institut et entraînerait des dépenses supplémentaires pour les Etats Membres (frais de voyage et indemnités de subsistance essentiellement).

16. Il est essentiel de prendre de sévères mesures d'économie pour résoudre la crise de l'UNITAR. La délégation pakistanaise est favorable au reclassement à D-2 du poste de Directeur exécutif et à la fermeture du bureau de New York.

17. L'Institut devrait continuer à bénéficier d'une petite allocation du budget ordinaire de l'ONU, ainsi que de contributions volontaires et de dons à des fins spéciales, comme l'a suggéré le consultant de haut niveau.

18. Mme HELKE (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, souscrit à l'essentiel des conclusions du Secrétaire général et approuve notamment le transfert de l'immeuble de New York à l'ONU. L'UNITAR doit concentrer ses efforts sur la formation, et ses difficultés financières doivent être résolues. Il importe de décider de l'avenir à long terme de l'Institut car celui-ci ne peut continuer à supporter le poids de l'incertitude et d'une dette en augmentation constante.

19. L'Institut a l'obligation de mobiliser des contributions volontaires, qui sont indispensables pour financer ses activités, lesquelles doivent continuer à répondre aux besoins des Etats Membres. C'est précisément à cette fin que les Etats Membres versent des contributions pour financer les opérations de l'UNITAR à Genève; c'est pourquoi l'intervenante appuie la proposition de transférer l'Institut à Genève. A l'avenir, les activités hors siège devront être intégralement financées par des contributions volontaires.

20. La Communauté européenne et ses Etats membres estiment également que l'UNITAR doit continuer à coopérer étroitement avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin, tout en veillant à assurer le meilleur rapport coûts/efficacité et le respect des mandats des deux organismes. Il faut se louer des mesures prises par le Secrétaire général pour assurer la continuité des activités de formation à la diplomatie multilatérale entreprises par l'UNITAR.

21. M. ALIOU (Cameroun) rappelle que l'Assemblée générale a adopté en 1991 la résolution 40/180 relative à l'adoption de mesures transitoires au sujet du mandat de l'UNITAR. Depuis lors, le poste de directeur exécutif a été ramené à la classe D-2 et les programmes de l'Institut ont été décentralisés. Les programmes doivent être maintenus et il faut se féliciter de la décentralisation des activités et du renforcement de la coopération interinstitutions. L'intervenante réitère la proposition visant à établir des relations de travail entre l'UNITAR et l'Institut de relations internationales du Cameroun.

22. Quant à la situation financière, l'intervenante rappelle que l'Institut n'a aucun financement sûr et prévisible et que c'est là la cause de sa dette de plus de 10 millions de dollars. Cela compromet l'exécution des programmes et crée des incertitudes quant à l'avenir de l'Institut.

23. L'intervenante appuie la proposition du Secrétaire général de transférer à l'ONU l'immeuble de l'UNITAR et d'annuler la dette de ce dernier en assumant en outre ses obligations financières pour 1992, sous réserve que d'autres mesures financières transitoires soient prises pour 1993.

(M. Aliou, Cameroun)

24. Il faut espérer que le transfert à Genève du siège de l'UNITAR ne compromettra pas les programmes de formation des diplomates accrédités à New York. L'intervenant approuve la recommandation du Conseil d'administration tendant à transférer le bureau de New York en une petite antenne qui aurait pour mission d'assurer cette formation.

25. Quant à la coopération avec le Centre international de l'OIT à Turin, la délégation camerounaise espère que le transfert à Turin d'une partie des activités de l'UNITAR ne se traduira pas par la suppression de programmes en faveur des pays en développement.

26. M. LAOUARI (Algérie) réaffirme que l'UNITAR est irremplaçable et que son mandat reste valable. L'Institut dispense une formation dans les domaines de la diplomatie multilatérale, de la coopération internationale et du développement économique et social et les Etats Membres ont de plus en plus recours à lui pour former leurs fonctionnaires. Une coopération "triangulaire" s'est instaurée entre les pays en développement qui souhaitent assurer la formation de leurs fonctionnaires, des pays développés qui financent cette formation et l'UNITAR. Cette coopération est concrétisée par le séminaire sur les questions de développement organisé par l'UNITAR avec l'Institut de développement de la Banque mondiale. Toutefois, des difficultés financières et institutionnelles continuent d'empêcher l'Institut de réaliser pleinement son potentiel.

27. A la suite des recommandations du consultant de haut niveau, une profonde réforme a été entreprise pour revitaliser l'Institut. Le poste de directeur exécutif a été reclassé à D-2 et les activités de l'Institut ont été axées sur la formation pour éviter les doubles emplois avec d'autres organismes.

28. Un des plus graves problèmes de l'UNITAR est sa dette à l'égard de l'ONU. La délégation algérienne approuve la proposition de transférer à l'ONU la propriété de l'immeuble de l'UNITAR à New York en échange de l'annulation de cette dette. Mais les recommandations contenues dans le rapport vont bien au-delà et, même s'il est indiqué que les activités de formation à la diplomatie multilatérale se poursuivront sous les auspices de l'ONU, on peut se demander si le mandat et les structures du Secrétariat lui permettront de s'acquitter de telles fonctions, alors qu'il manque de l'expérience et des moyens nécessaires. Le centre de Turin a été désigné pour centraliser les activités de formation, mais on peut se demander s'il est équipé pour entreprendre et réaliser des programmes de formation spécialisés. De plus, l'envoi à Turin de diplomates et autres participants ressortissants de pays en développement risque de créer plus de problèmes que cela n'en résoudra. De l'avis de la délégation algérienne, la réforme prévue doit comporter le maintien de l'Institut sous une forme rénovée et adaptée aux nouvelles circonstances.

29. Quant au financement de l'UNITAR, les dépenses administratives doivent être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et les activités de formation doivent être financées par des contributions volontaires. L'Institut doit disposer de locaux appropriés à Genève et à New York, car il doit conserver une antenne à New York.

30. M. OLISEMEKA (Nigéria) fait observer que l'UNITAR continue à susciter beaucoup d'intérêt dans beaucoup de pays en développement, qui l'appuient en raison de son rôle d'assistance aux pays en développement. Par exemple, l'Institut a coopéré avec des pays comme l'Angola, l'Arabie saoudite, l'Ethiopie, le Kenya et le Viet Nam pour la formation des diplomates.

/...

(M. Olisemeka, Nigéria)

31. Dans la résolution 46/180 du 19 décembre 1991, l'Assemblée générale a affirmé la nécessité de doter l'Institut de ressources financières stables et prévisibles, après avoir pris les mesures provisoires nécessaires, et a reconnu que la situation financière de l'UNITAR est déplorable depuis le début des années 70. Le Fonds général de l'Institut est en déficit depuis 15 ans et l'UNITAR ne cesse de connaître des difficultés financières et a accumulé une dette de plus de 10 millions de dollars. Toutefois, cette crise ne concerne que le Fonds général, tandis que les dons à des fins spéciales continuent d'augmenter.

32. Au cours des 55 ans d'existence de l'UNITAR, 55 pays seulement ont versé des contributions au Fonds général tandis que 8 000 personnes ont participé aux séminaires de recherche et 16 000 ont assisté aux conférences et tables rondes. Ainsi, beaucoup d'Etats Membres sont prêts à utiliser les services de l'UNITAR, mais sont beaucoup plus réticents quand il s'agit de financer ses opérations.

33. La délégation nigériane, après avoir examiné le rapport du consultant de haut niveau (A/46/482), celui du Conseil d'administration (A/46/619) et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/46/624), appuie pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/47/458) et en particulier la proposition de transférer à l'ONU la propriété de l'immeuble de l'UNITAR à New York en échange de l'annulation de la dette de l'Institut et de la reprise de ses obligations pour 1992, et celle de transférer graduellement son siège à Genève. Elle se félicite également du projet d'associer le siège de Genève de l'Institut à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à son Centre international de formation de Turin en vue de renforcer la capacité d'exécution de programmes interinstitutions de formation. Ce projet appelle toutefois un examen approfondi pour éviter que les services fournis par l'UNITAR ne soient compromis par l'association avec le Centre de Turin.

34. Tout en approuvant le transfert à Genève du siège de l'UNITAR, la délégation nigériane juge nécessaire de maintenir une antenne à New York pour y poursuivre certaines activités.

35. En revanche, en ce qui concerne la proposition de transférer la responsabilité de divers programmes exécutés à New York aux services compétents du Secrétariat, la délégation nigériane fait observer que l'exécution de ces programmes serait en tel cas assujettie à plus de contraintes que si elle restait du ressort de l'UNITAR.

36. En ce qui concerne le financement de l'UNITAR restructuré, la délégation nigériane estime qu'à l'avenir, le budget administratif de l'Institut et son programme de formation devront être financés par des contributions volontaires, par des dons à des fins spéciales et au titre des frais généraux des agents d'exécution; en outre, les programmes exécutés à la demande d'organes ou organismes particuliers des Nations Unies devraient être financés par l'organisation compétente.

37. En conclusion, l'intervenant fait l'éloge du travail de l'Institut, et réaffirme que celui-ci jouit du plein appui du Nigéria.

38. M. Piriz-Ballon (Uruguay) reprend la présidence.

39. M. ISAKOV (Fédération de Russie) dit que le rapport du Secrétaire général (A/47/458) focalise utilement l'attention sur plusieurs aspects de la nécessité de réformer l'Institut, notamment la nécessité de rationaliser ses activités et

(M. Isakov, Fédération de Russie)

d'utiliser ses ressources limitées de façon plus efficace et rationnelle. Ces questions sont pressantes étant donné la crise actuelle du Fonds général de l'UNITAR et du mécanisme de contributions volontaires.

40. En raison de la fonction que remplit l'UNITAR dans le domaine de la formation, la crise doit être résolue par une approche collective. L'expérience de l'an dernier montre que l'on ne saurait compter sur d'abondantes contributions volontaires; il faut trouver de nouvelles sources de financement. La Fédération de Russie approuve la proposition de céder au Secrétariat de l'ONU la propriété de l'immeuble de New York et de transférer à Genève le siège de l'Institut. Une autre possibilité serait de le louer au Secrétariat pour une longue période afin que la dette de l'Institut soit graduellement absorbée par le budget ordinaire de l'ONU.

41. En ce qui concerne le financement des activités en cours de l'Institut, la Fédération de Russie a déjà fait savoir qu'elle s'oppose à ce que le Fonds général de l'UNITAR soit financé par le budget ordinaire de l'ONU. Un tel expédient destiné à "sauver" l'Institut est incompatible avec son statut d'organe autonome, qui doit être financé exclusivement par des contributions volontaires.

42. Les problèmes que connaît l'Institut et ses carences ne doivent pas faire oublier ses succès des dernières années. Ses nouveaux dirigeants ont pris des mesures novatrices tenant compte des réalités actuelles et des besoins pratiques des Etats Membres; on peut citer par exemple un sous-programme introduit dans le programme de 1993 à l'intention de représentants des divers pays de la CEI au sujet de la diplomatie des conférences multilatérales.

43. En conclusion, l'intervenant affirme qu'il n'est plus possible de différer la restructuration de l'UNITAR et que des mesures concrètes doivent être prises immédiatement.

44. M. RYSINS (Pologne) appuie les déclarations des orateurs précédents, notamment en ce qui concerne la nécessité d'axer les activités de l'Institut sur la formation et la recherche pédagogique, d'améliorer la gestion de l'Institut tout en assurant son efficience et de financer ses activités par des contributions volontaires. Son transfert à Genève serait un bon moyen d'obtenir ces résultats.

45. M. GUERRERO (Philippines) (Vice-Président de la Commission), parlant en qualité de représentant des Philippines, rappelle que la raison d'être de l'UNITAR est d'assurer la formation de diplomates et de fonctionnaires internationaux. Les diplomates ne peuvent pas se contenter des auteurs classiques tels que Grotius et Hobbes, mais doivent se tenir au courant de nombreuses disciplines modernes comme la dynamique de la croissance économique et du développement social et le processus du maintien de la paix. Les diplomates qui ont suivi les formations de l'UNITAR ne se comptent pas, surtout les diplomates de pays en développement. Toutefois, les problèmes que connaît l'Institut depuis quelques années ont amené beaucoup à douter qu'il conserve son utilité et à considérer que c'est désormais un organe séparé du système des Nations Unies.

46. Dès les premiers temps, l'UNITAR a connu les difficultés inhérentes aux systèmes de financement par des contributions volontaires. Les contributions des gouvernements s'amenuisent de sorte que, malgré de sévères mesures d'économie, le déficit de l'UNITAR s'est creusé. En 1991, il a dépassé les 700 000 dollars, et en 1992, il a été proche de 500 000 dollars.

/...

(M. Guerrero, Philippines)

47. Pendant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, la délégation des Philippines avait appuyé les recommandations du consultant indépendant désigné par le Secrétaire général, et notamment celle de concentrer les activités de recherche de l'Institut sur des domaines dans lesquels il jouit d'un avantage comparatif et celle d'inscrire au budget ordinaire un financement pour l'Institut restructuré. Lors de la session précédente, la délégation philippine avait souligné la nécessité d'une restructuration, et elle se félicite que des mesures provisoires aient été prises dans ce sens.

48. En août 1992, la délégation des Philippines a accepté les propositions du Secrétaire général, notamment celle d'acquiescer à l'immeuble de l'UNITAR à New York en échange de l'annulation de sa dette et de transférer son siège à Genève. Le membre philippin du Conseil d'administration de l'UNITAR s'est associé au consensus, tout en exprimant certaines réserves au sujet du transfert à Genève, à savoir : à New York, l'Institut pourrait conserver un noyau de personnel chargé de fonctions plus limitées, mais spécialisées, tandis qu'à Genève, il serait en pratique subordonné au Centre international de formation de Turin et deviendrait ainsi un organe superflu.

49. M. LICHEM (Autriche) déplore qu'en un moment où l'UNITAR est plus nécessaire que jamais, il traverse une crise aussi profonde et quasi irréversible.

50. L'UNITAR n'a pas été créé pour donner n'importe quel type de formation. Sa vocation est d'améliorer les compétences de la fonction publique internationale et du corps diplomatique. L'intervenant souligne la nécessité de renforcer la capacité de gestion de l'Organisation des Nations Unies et de déterminer les moyens d'améliorer les analyses intersectorielles ainsi que l'évaluation et l'élaboration de politiques de développement durable.

51. Le fonctionnement du Secrétariat ne pourra s'améliorer que si des notions modernes de gestion sont inculquées au personnel à tous les niveaux de responsabilité. Il faut également déterminer l'approche de la gestion la plus appropriée pour l'Organisation. Comment y parvenir si l'on envisage de réduire, transférer ou supprimer l'UNITAR? Peut-être faudrait-il établir une distinction entre les différentes fonctions de l'UNITAR dans le domaine de la formation et évaluer leurs relations pour déterminer ensuite le cadre institutionnel le plus approprié et assurant le meilleur rapport coûts/efficacité.

52. Tout d'abord, les pays en développement ont besoin de programmes de formation portant sur les problèmes techniques concrets du développement. Ces programmes devraient être financés par les divers fonds d'assistance technique, y compris le PNUD.

53. Deuxièmement, la formation du personnel subalterne et de niveau moyen ainsi que du corps diplomatique devrait être assurée, notamment au niveau inférieur, au siège des organisations internationales compétentes, si possible au moyen de contributions volontaires.

54. Troisièmement, les programmes de formation à l'intention du personnel de haut niveau, les programmes relatifs à des problèmes intersectoriels d'intérêt mondial, à la gestion et au développement institutionnel à long terme du système des Nations Unies devraient être confiés à un organe central des Nations Unies.

55. La capacité de recherche de l'UNITAR n'a jamais été pleinement utilisée. La nécessité d'effectuer des recherches au sein du système des Nations Unies est avérée. Il faut par ailleurs tenir compte d'un aspect plus général, à savoir le rôle croissant de la science dans l'adoption de décisions multilatérales.

(M. Lichen, Autriche)

56. Seules de rares institutions ont la capacité d'effectuer des analyses intersectorielles et interdisciplinaires de questions d'intérêt planétaire. La coopération avec ces institutions devra être renforcée et institutionnalisée d'une façon ou d'une autre.
57. Il est urgent d'assurer la qualité institutionnelle nécessaire pour affronter les problèmes d'aujourd'hui et plus encore ceux de demain.
58. Mme YANG Yanvi (Chine) rappelle que, depuis sa fondation, l'UNITAR a assuré un important travail de formation professionnelle et de recherche, aidant ainsi les fonctionnaires à participer plus efficacement aux activités multilatérales. C'est pourquoi l'intervenante appuie la suggestion du Secrétaire général de renforcer les activités de formation du système des Nations Unies.
59. La dette de l'UNITAR est un problème non résolu. La délégation chinoise fait siennes la proposition du Secrétaire général de transférer à l'ONU la propriété de l'immeuble de l'UNITAR à New York, de supprimer graduellement son siège de New York et de le transférer à Genève.
60. Quant à la proposition d'associer l'UNITAR réinstallé à Genève au Centre international de l'OIT à Turin, il semble prématuré d'en parler avant que l'Institut ait commencé à fonctionner à Genève.
61. Les programmes de formation à la diplomatie multilatérale exécutés à New York sont très utiles et beaucoup de pays, en particulier des pays en développement, en ont profité. Il faut espérer qu'ils ne souffriront pas du transfert à Genève du siège de l'UNITAR.
62. En conclusion, l'intervenante souscrit à la proposition du Secrétaire général selon laquelle les activités de formation de l'UNITAR devraient être financées par les contributions volontaires et par les dons à des fins spéciales. La Chine attache depuis toujours beaucoup d'importance aux activités de l'UNITAR et les appuie activement. Elle a participé à beaucoup de ses programmes de formation. Le Gouvernement chinois a décidé de promettre pour 1993 une contribution de 10 000 dollars.
63. Mme ADAMSON (Australie) estime, comme le Secrétaire général, que dans le contexte de la restructuration de l'Organisation, il sera nécessaire d'améliorer la capacité de formation. Elle fait siennes les déclarations prononcées par le Secrétaire général devant la Cinquième Commission le 6 novembre 1992 au sujet de la fonction publique internationale.
64. L'intervenante appelle l'attention de la Commission sur le travail accompli pendant l'actuelle session de l'Assemblée générale et dans diverses grandes commissions au sujet de la diplomatie préventive dans le contexte du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Au cours du débat général, le Ministre australien des relations extérieures et du commerce, M. Evans, a recommandé que soit renforcée la capacité de l'ONU de prévenir les différends et d'aider les parties à les résoudre par des moyens pacifiques. Pour prouver son attachement à cette collaboration, M. Evans a annoncé une contribution de 50 000 dollars pour un nouveau programme de bourses en matière de diplomatie préventive que l'UNITAR se proposait d'entreprendre en 1993. L'intervenante exhorte les autres Etats Membres à appuyer le principe de la diplomatie préventive et à se joindre à l'Australie pour appuyer ce programme.
65. Les programmes de l'UNITAR visant à aider les représentants des Etats Membres à participer efficacement aux activités multilatérales sont également importants. L'Australie se félicite que l'Institut ait commencé à donner une

/...

(Mme Adamson, Australie)

formation à l'utilisation des techniques d'information et à des banques de données du système des Nations Unies et elle espère que cette activité se poursuivra.

66. Il faut aussi se féliciter que le Secrétaire général ait proposé des mesures concrètes pour résoudre les difficultés financières de l'UNITAR. La délégation australienne est en principe favorable à ces recommandations, mais se réserve le droit de formuler des observations quand les organes compétents se seront occupés de la question de la dette de l'UNITAR.

67. M. HURLEY (Etats-Unis d'Amérique) loue la décision prise en février dernier par le Secrétaire général de supprimer le poste de Secrétaire général adjoint responsable de l'UNITAR. Sa délégation accueille avec enthousiasme la proposition du Secrétaire général de financer les activités de formation de l'UNITAR au moyen de contributions volontaires et de dons à des fins spéciales, comme le prévoit le statut de l'Institut.

68. En ce qui concerne le projet de transférer à Genève le siège de l'Institut, il convient d'évaluer avec soin les dépenses que cela pourrait entraîner, compte tenu tout d'abord de la recommandation du Secrétaire général de redéployer les effectifs et de les réduire considérablement.

69. En ce qui concerne la dette de l'Institut, la délégation des Etats-Unis s'oppose à l'allocation de crédits du budget ordinaire pour financer l'UNITAR; cette opposition vaut pour les obligations de l'Institut relatives à 1992, pour l'annulation de la dette, et pour toute autre dépense nécessaire au cours de la période de transition.

70. En conclusion, l'intervenant, tout en reconnaissant que l'UNITAR traverse une période critique, déclare que ce serait une erreur de continuer à le subventionner avec des fonds de l'ONU.

71. M. PAPADATOS (Grèce) demande si le Conseil d'administration de l'UNITAR a fait sien le rapport du Secrétaire général. Il demande aussi des éclaircissements sur le transfert de l'Institut à Genève, puis à Turin et voudrait savoir quelles seront les activités transférées à Turin. Enfin, il indique que selon lui la question du déménagement de l'UNITAR devrait être étudiée plus à fond.

72. M. RAMADAN (Egypte), se référant aux rapports contenus dans les documents A/47/458 et A/47/14, déclare qu'il importe d'agir immédiatement pour résoudre les difficultés financières de l'UNITAR; selon lui, la dette de 10 millions de dollars de l'Institut tient à ce que les Etats Membres hésitent à verser des contributions tant que les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'Institut n'auront pas été dissipées. D'un autre côté, la délégation égyptienne juge utiles les activités de formation à la diplomatie multilatérale, particulièrement celles qui sont menées à New York, tout autant que la formation au développement économique et social et les programmes spéciaux et services consultatifs. En particulier, elle souligne l'utilité du rôle que joue l'UNITAR dans l'organisation de séminaires conjoints avec l'Institut de développement économique de la Banque mondiale à Washington.

73. L'Egypte estime utile que l'UNITAR conserve une antenne à New York pour poursuivre ces activités. Elle est disposée à examiner la proposition énoncée au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général; c'est une bonne façon de résoudre le problème de la dette et du passif de l'Institut. Il faudrait diversifier les mécanismes de financement de l'UNITAR et de l'ensemble du système des Nations Unies pour assurer une stabilité basée à la fois sur des contributions et sur des allocations du budget ordinaire, en plus des dons.

/...

74. Mme SCOTT (Jamaïque), au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne l'importance que ces pays attachent à la formation et à la recherche comme moyens de promouvoir le développement de leurs ressources humaines en vue de réaliser un véritable progrès économique, et rend hommage au travail accompli par l'UNITAR au cours des ans grâce à sa vaste gamme de programmes multidisciplinaires et aux cours organisés au moyen d'une coopération interinstitutions à l'échelle nationale et sous-régionale.
75. L'intervenante se demande comment il sera possible de répondre aux besoins des Etats Membres, de leurs missions permanentes et du Secrétariat si l'on supprime le bureau de New York de l'Institut. Il a été indiqué que les programmes de formation à la diplomatie multilatérale se poursuivraient sous l'égide de l'ONU, mais aucune précision concrète n'a été donnée et il est douteux que cette formule permette de maintenir la qualité et le volume des programmes au niveau que pouvait assurer l'Institut en tant qu'organisme indépendant.
76. En ce qui concerne la proposition d'établir d'étroites relations de travail entre l'Institut et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail de façon qu'une bonne partie des activités de formation de l'Institut soient menées dans ce centre, l'intervenante demande comment cela permettrait de combler les lacunes que créera le transfert de l'Institut et en particulier de donner aux missions permanente accès à des programmes conçus pour elles; elle demande aussi si des ressources sont prévues pour assurer ce service ou si d'autres options sont envisagées.
77. Les délégations des pays du CARICOM doutent que l'UNITAR reçoive des contributions volontaires après son déménagement. Les problèmes de l'Institut tiennent à sa situation financière et ne sauraient être résolus simplement en modifiant son mandat ou son siège.
78. M. KOLKE (Japon) rend hommage au travail accompli par l'UNITAR depuis de nombreuses années, particulièrement au profit des pays en développement. Le Japon appuie systématiquement cette action et verse 100 000 dollars par an pour l'Institut. Il juge nécessaire d'agir d'urgence pour liquider l'énorme dette de l'UNITAR.
79. En ce qui concerne les programmes de recherche, le Japon estime qu'il faut continuer à les examiner et ne pas exclure la possibilité de les supprimer étant donné la masse considérable d'activités de cette nature que mènent d'autres organismes des Nations Unies et le risque de double emploi que cela implique.
80. Au sujet du rapport du Secrétaire général (A/47/458), la délégation du Japon appuie la recommandation tendant à ce que les activités de formation de l'UNITAR soient financées au moyen de contributions volontaires et de dons à des fins spéciales. Il appuie également la proposition de transférer l'UNITAR à Genève et de mettre fin aux activités de formation exécutées à New York, sauf celles qui concernent la diplomatie multilatérale. Il est également d'avis que les activités de formation doivent se poursuivre à Genève, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT, mais qu'il convient de préciser le rôle du bureau de Genève et les relations qu'il y aura entre les deux institutions; c'est pourquoi il demande que le Secrétaire général présente à la prochaine session de l'Assemblée générale un rapport sur les mesures à prendre pour assurer cette coopération et sur les incidences de ladite coopération sur les ressources et les installations du Centre de Turin.
81. En ce qui concerne les programmes de formation à la diplomatie multilatérale, la délégation japonaise approuve l'idée qu'elles devraient se poursuivre sous les auspices de l'ONU et, en principe, être financées au moyen de

(M. Kolke, Japon)

contributions volontaires. Par ailleurs, elle se félicite de l'intention du Secrétaire général d'effectuer un examen approfondi de l'UNITAR dans le contexte de la restructuration en cours du Secrétariat; elle estime qu'il faudrait étudier attentivement la possibilité de transférer les activités de recherche de l'Institut à l'Université des Nations Unies.

82. Enfin, le Japon souscrit à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle la propriété de l'immeuble de New York de l'UNITAR devrait être transférée à l'ONU en échange de l'annulation de la dette de plus de 10 millions de dollars que l'Institut a contractée envers l'Organisation.

83. M. NYAMIKEH (Ghana) rappelle que dans la résolution 46/180 l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur le mandat, les programmes, les modes de financement, la rationalisation, les options possibles pour le siège, les fonctions possibles et la solution du problème de la dette de l'UNITAR. La Commission est saisie de ce rapport qui est distribué sous la cote A/47/458.

84. Le Secrétaire général a reclassé à D-2 le poste de directeur exécutif de l'UNITAR, et il est parvenu à la conclusion que la meilleure façon de résoudre le problème de la dette est que l'ONU reprenne la propriété de l'immeuble de l'UNITAR et, en échange, annule la dette et reprenne à son compte le passif de l'Institut pour 1992, mais la délégation ghanéenne estime qu'il n'a guère été donné de suite aux autres recommandations contenues dans la résolution, notamment en ce qui concerne la collaboration avec le Conseil d'administration et l'organisation de consultations avec les gouvernements pour la préparation du rapport, ni la possibilité d'utiliser l'Institut pour la formation aux opérations de maintien de la paix.

85. Au lieu de présenter une analyse, le Secrétaire général énonce ses conclusions au sujet de la solution du problème de la dette, suggérant que l'immeuble de l'Institut à New York soit cédé à l'ONU en échange de l'annulation de la dette, que le siège de l'UNITAR soit transféré à Genève et que des relations étroites soient établies avec le Centre international de Turin.

86. Avant de décider de transférer à Genève un Institut diminué, l'Assemblée générale devrait étudier les mesures à prendre pour assurer la continuité de ses programmes, qui sont utiles surtout aux pays en développement. Bien que la validité du mandat de l'UNITAR soit réaffirmée chaque année et que ses programmes et activités soient appréciés par tous les pays, il ne reçoit pas de financements adéquats. La délégation ghanéenne invite les pays qui ont cessé de fournir des contributions à recommencer à le faire.

87. L'intervenant rappelle que deux rapports ont été publiés pour donner suite à la résolution 46/180 de l'Assemblée générale. Le premier, dont des exemplaires ont été distribués à l'avance, répondait bien à l'esprit et à la lettre de la résolution. Mais il a mystérieusement disparu et il a été remplacé par celui qui figure dans le document A/47/458, qui est totalement inacceptable pour la délégation ghanéenne parce qu'il ne correspond pas au mandat énoncé dans la résolution.

88. Le rapport n'indique pas comment d'autres services du Secrétariat pourraient s'acquitter des fonctions que remplit l'UNITAR. La réforme de l'Institut devrait permettre d'absorber dans le budget ordinaire de l'ONU les dépenses essentielles de personnel et les frais administratifs de l'UNITAR. Le transfert à Genève d'une partie des activités de formation de l'Institut comporte aussi certaines incidences budgétaires.

(M. Nyamikeh, Ghana)

89. La délégation ghanéenne propose que le Secrétaire général soit autorisé à mener à bonne fin la tâche qui lui a été assignée par la résolution 46/180 et soumettre à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale un rapport contenant ses analyses et recommandations. En attendant, il faut que l'ONU continue à prendre recommandations. En attendant, il faut que l'ONU continue à ordonner les dépenses administratives de l'Institut à la charge de son budget ordinaire.

90. M. WISIBONDO (Indonésie) déclare que sa délégation a étudié les options proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/47/458) et qu'elle est disposée à écouter toutes les propositions qui pourraient être formulées au cours du débat. Toutefois, étant donné l'actuelle conjoncture internationale et son évolution rapide, elle estime que l'UNITAR remplit une fonction indispensable qui ne doit pas être érodée, mais au contraire renforcée. C'est pourquoi, sans s'opposer à des mesures de rationalisation, la délégation indonésienne estime indispensable que l'UNITAR maintienne une présence à New York, surtout dans le domaine de la formation professionnelle et de la recherche pédagogique. En cette ère de profonds bouleversements, l'Organisation des Nations Unies a besoin d'organes tels que l'UNITAR, qui lui permettent de renforcer l'efficacité et la capacité de négociation des Etats Membres. A ce sujet, la délégation indonésienne se félicite de la décision d'étendre le mandat de l'UNITAR à la formation au maintien de la pays et au rétablissement de la paix.

91. M. CLAVIJO (Colombie) dit que, même si beaucoup de pays en développement, y compris la Colombie, ont profité des services de l'UNITAR, la question n'est pas de savoir s'ils doivent continuer à bénéficier de ces services, mais quel en est le coût et quelle est la meilleure structure administrative permettant de les assurer. A ce propos, il convient d'envisager séparément la fonction que doit accomplir le Secrétariat et la structure de ce Secrétariat, et se demander si la structure actuelle est optimale. Sur ce point, la délégation colombienne appuie les suggestions contenues dans le rapport du Secrétaire général au sujet de la restructuration de l'UNITAR dans un souci d'efficacité administrative et de rentabilité.

92. Dans les débats concernant les fonctions que doivent remplir les organes des Nations Unies, on se plaint en général que les ressources sont insuffisantes pour l'accomplissement de ces fonctions. En tel cas, la question à poser est celle des coûts d'opportunité. L'intervenant fait observer que la meilleure façon pour un organisme tel que l'UNITAR d'accomplir son mandat à l'égard des pays en développement est de mener des activités de formation sur le terrain, c'est-à-dire de formation en cours de service dans le pays même des bénéficiaires.

93. La délégation colombienne appuie la proposition du Secrétaire général concernant l'association entre l'UNITAR et le Centre international de formation de l'OIT à Turin et le financement au moyen de contributions volontaires, mais déplore qu'il soit nécessaire d'absorber la dette de l'Institut en l'imputant sur le budget ordinaire de l'Organisation.

94. Le PRESIDENT annonce qu'à la prochaine séance, le Directeur exécutif de l'UNITAR et le Sous-secrétaire général aux relations avec le public et Représentant spécial du Secrétaire général répondront aux observations formulées par les délégations au sujet du point de l'ordre du jour considéré.

La séance est levée à 18 h 06.